

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 10 janvier 2023 à 19 h 02** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, maire suppléant
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Gilles Marchand.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Sont absents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022
 - 3.2** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
 - 3.3** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
- 4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1** Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2** Adoption du règlement sur la rémunération des élus municipaux numéro 2022-267 abrogeant le règlement numéro 2020-233
 - 6.3** Avis de motion - Projet de règlement établissant un programme de revitalisation pour l'année 2023
 - 6.4** Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et assurance responsabilité
 - 6.5** Adhésion - Réseau d'Information Municipale
 - 6.6** Renouvellement publicitaire CKBN
 - 6.7** Renouvellement du contrat de soutien 2023 - Infotech
 - 6.8** Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2023
 - 6.9** Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 6.10** Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 7.1** Demande de soutien financier pour le service des Premiers répondants 2022-2023

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Mandat pour plans et devis - Rang Saint-Charles phase 2
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Addenda numéro 1 au protocole d'entente du Programme d'infrastructures municipales d'eau sous-volet 1.2
10. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
11. **URBANISME ET BÂTIMENT**
 - 11.1 Nombre de permis en décembre 2022
12. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 12.1 Demande au programme Emplois d'été Canada
 - 12.2 Les jeudis en chansons 2023
13. **AFFAIRES NOUVELLES**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 02 par monsieur Gilles Marchand, maire suppléant de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue et Bonne Année 2023 à tous.

1-01-2023

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAUX

2-01-2023

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 tel que déposé.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3-01-2023

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4-01-2023

3.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 18.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5-01-2023

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 613 141,49 \$ (Salaires: 42 604,11 \$); (Fournisseurs: 570 537,38 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

6-01-2023

6.2. Adoption du règlement sur la rémunération des élus municipaux numéro 2022-267 abrogeant le règlement numéro 2020-233

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est déjà régie par un règlement sur la rémunération des élus municipaux portant le numéro 2020-233 et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion et le projet du règlement ont été donnés par Michaël Tousignant lors de la séance du 6 décembre 2022;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été transmis à tous les membres du conseil le 6 décembre 2022;

ATTENDU que tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis public du présent règlement a été donné par la directrice générale et greffière-trésorière en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le 5 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement remplace le règlement numéro 2020-233.

Article 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2023 (rétroactif au 1er janvier 2023) et les exercices financiers suivants.

Article 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 19 856,76 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 618,92 \$.

Article 5

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

En plus de toute rémunération ci-dessus fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération inscrite à l'article 4, jusqu'au maximum prévu à l'article 22 de la loi.

Article 6

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'augmentation est fixée à 5 % pour 2023 similaire à celle des employés et à 2,5 % pour les années subséquentes qui est le même taux que les employés.

Article 7

Mode de paiement

Rémunération de base :	mensuellement
Allocation de dépenses :	mensuellement

Le présent règlement a effet à compter du 10 janvier 2023.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ LE 10 JANVIER 2023, PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 06-01-2023.

Gilles Marchand, maire suppléant

Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3. Avis de motion - Projet de règlement établissant un programme de revitalisation pour l'année 2023

Claude Durand, donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé le renouvellement d'un règlement concernant un programme de revitalisation. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets veut promouvoir la rénovation et la construction d'immeubles résidentiels sur son territoire dans les secteurs visés. Les secteurs visés par le programme de revitalisation sont ceux identifiés à l'annexe 1, secteurs à l'intérieur desquels la majorité des bâtiments ont été

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

construits depuis au moins vingt (20) ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Admissibilité

Construire un immeuble résidentiel pour un montant excédant 80 000 \$ ou rénover un immeuble résidentiel, pour un montant excédant 10 000 \$ dans les 12 mois suivants l'émission du permis de construction ou de rénovation.

Le certificat d'évaluation émis par la firme d'évaluateur servira pour le calcul du crédit de taxe, après conciliation, par la Municipalité, des informations inscrites sur le permis demandé.

7-01-2023

6.4. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec et assurance responsabilité

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de la cotisation et de l'assurance responsabilité à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2023, au montant de 945 \$ plus taxes pour le renouvellement ainsi qu'un montant de 828 \$ taxes incluses pour les assurances responsabilités, pour mesdames Martine Lafond et Michèle Laquerre, respectivement directrice générale et directrice générale adjointe;

QUE la dépense soit prise à même les postes budgétaires no 02 130 00 424 (assurance cautionnement) et no 02 130 00 494 (cotisations versées à associations et abonnements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8-01-2023

6.5. Adhésion - réseau d'Information Municipale

ATTENDU que le Réseau d'Information Municipale offre un bulletin internet pour les nouvelles municipales;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à ce bulletin d'information;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adhère au bulletin « Le Réseau d'Information Municipale du Québec » pour une période d'un an au coût de 300 \$ plus taxes;

QUE tous les élus auront accès à ce bulletin quotidien ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 494 (cotisations versées à associations et abonnements).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

9-01-2023

6.6. Renouveau publicitaire CKBN

ATTENDU que Coop solidarité Radio Communautaire CKBN offre une publicité de 100 messages de 30 secondes (entre 6 h et 18 h) et 40 messages de 30 secondes (entre 18 h et minuit), incluant la boule de bingo au montant de 1 200\$ plus taxes;

ATTENDU que CKBN diffuse sur une superficie allant au-delà de 475 000 en population;

ATTENDU que ces publicités démarqueront notre municipalité, augmenteront notre notoriété et permettront de développer un sentiment d'appartenance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la proposition publicitaire de CKBN au montant de 1 200 \$ plus taxes;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer l'entente et à produire les publicités avec le conseiller publicitaire;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 130 00 342 (publicité et information - radio).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-01-2023

6.7. Renouveau du contrat de soutien 2023 - Infotech

ATTENDU que le contrat de service avec Infotech vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU que l'entreprise nous offre la possibilité de renouveler notre contrat pour une période d'un an avec l'option Optimal qui inclus le service de vérification des sauvegardes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la proposition d'Infotech pour une période d'un an avec l'option Optimal au prix de 5 295 \$ (contrat de base) plus 625 \$ (contrat optimal) plus taxes pour 2023, soit le même prix que l'année dernière;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 414 (administration et informatique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-01-2023

6.8. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2023

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

ATTENDU que le fait d'alimenter les aspirations professionnelles des étudiants, en leur faisant découvrir nos milieux, contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire;

ATTENDU que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

ATTENDU que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

ATTENDU que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, la Municipalité s'engage aussi :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.9. Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

6.10. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

L'application du règlement sur la gestion contractuelle de notre Municipalité n'a soulevé aucune problématique mais en raison d'une situation particulière, il y a lieu d'ajouter une clause dans les contrats municipaux impliquant du transport en vrac, à l'effet que les membres du conseil de la Municipalité n'effectuent pas de transport dans le cadre des contrats consentis par la Municipalité.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

De plus, il est exigé à tout contractant qu'il dénonce cette exigence particulière à ses sous-traitants et, plus particulièrement, aux titulaires de permis de courtage en vrac.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

12-01-2023

7.1. Demande de soutien financier pour le service des Premiers répondants 2022-2023

ATTENDU qu'une demande de soutien financier pour le service des premiers répondants 2022-2023 doit être envoyée avant le 20 janvier 2023;

ATTENDU qu'un montant de 3 800 \$ est demandé auprès du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) pour obtenir un soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à remplir le formulaire de demande de soutien financier auprès du CIUSSS MCQ;

QUE le conseil autorise madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Denis Valois, responsable des premiers répondants, à signer le formulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÉSEAU ROUTIER

13-01-2023

8.1. Mandat pour plans et devis - Rang Saint-Charles phase 2

ATTENDU que dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (volet accélération), le conseil a reçu la confirmation d'aide financière de 60 % des coûts pour les travaux du rang Saint-Charles, phase 2 au montant maximal de 643 937 \$ incluant le ponceau déjà fait;

ATTENDU qu'une soumission a été déposée par monsieur Louis Jutras, ingénieur, du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki au montant de 2 000 \$ plus taxes pour la rédaction du document d'appel d'offres et de devis administratif;

ATTENDU que le mandat inclut l'analyse et la recommandation des soumissions qui seront reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil mandate le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki à rédiger l'appel d'offres ainsi que le devis administratif au montant de 2 000 \$ plus taxes;

QUE le devis devra être approuvé par la Municipalité avant le dépôt de l'appel d'offres sur le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

14-01-2023

9.2. Addenda numéro 1 au protocole d'entente du Programme d'infrastructures municipales d'eau sous-volet 1.2

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a déposé l'addenda numéro 1 au protocole d'entente (dossier numéro 514655) relatif à l'octroi à la Municipalité d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Eric Dupont, maire et madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du projet numéro 514655.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en décembre 2022

L'inspecteur en bâtiment et en environnement n'a pas délivré de permis en décembre 2022.

12. LOISIRS ET CULTURE

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

15-01-2023

12.1. Demande au programme Emplois d'été Canada

ATTENDU que les demandes d'aide financière pour les emplois d'été doivent être complétées avant le 12 janvier 2023;

ATTENDU que la directrice générale complètera les documents requis;

ATTENDU que les demandes d'aide financière visent à combler des emplois de moniteurs-monitrices (2) pour le camp de jour et le terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer et à signer la demande d'aide financière pour deux emplois de moniteurs-monitrices de camp de jour et de terrain de jeux selon les conditions discutées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-01-2023

12.2. Les jeudis en chansons 2023

ATTENDU que la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec propose des soirées Jeudis en Chansons et offre jusqu'à un montant de 1 000 \$ des coûts du projet (75 %);

ATTENDU que la Municipalité souhaite offrir des services culturels à la population;

ATTENDU que la Municipalité doit se procurer un équipement scénique et de son si l'artiste n'en possède pas;

ATTENDU que la Municipalité doit choisir ses dates préférées ainsi que ses styles musicaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil choisit le 20 juillet 2023 comme premier choix et le 10 août 2023 en second choix;

QUE le conseil accepte de défrayer un montant approximatif de 250 \$, tel que demandé par la Société St-Jean-Baptiste;

QUE cette année cet événement se déroulera près du presbytère;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 702 59 447 (Culture Patrimoine - Activités culturelles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 29 et se termine à 19 h 46.

17-01-2023

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**M. Gilles Marchand, maire
suppléant**

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**